Evian - Journées Nationales 1978

La psychiatrie et la santé

La psychiatrie est aujourd'hui reconnue comme étant au confluent de trois grands réseaux :

- Socio-économique : le pouvoir central des sociétés industrialisées est plus soucieux que jamais d'élaborer une « politique de santé mentale », dont les critères obéissent sans doute d'abord à ses intérêts propres. La psychiatrie fait partie de la « chose » technocratique…

- Technique : au carrefour d'une médecine de plus en plus scientifique et des disciplines dites des « sciences de l'homme », la psychiatrie se nourrit de références théoriques multiples et apparemment contradictoires, qui toutes défaillent à en épuiser les interrogations. Mais si la « restitutio ad integrum », objectif idéal du médecin, ne peut ici constituer le critère d'un « retour à la santé », estimera-t-on pour autant que, de ce retour, seul un compte subjectif puisse être rendu ?

- Personnel : la demande individuelle – soumise en partie aux évolutions sociales et idéologiques – porte de plus en plus elle aussi sur la santé, dans une apparente diversité qui ne doit pas nous masquer les principes de son articulation : là où un « droit à la santé », après un « droit au travail », tend à se substituer à l'insaisissable de la demande d'un sujet…

Il nous est apparu que ce terme si usuel de SANTE interpellait à lui seul et ces trois registres, et les innombrables facteurs qui les articulent. Dès lors, une réflexion sur ce thème s'imposait pour délier autant que faire se peut l'enchevêtrement conceptuel dont il témoigne, et permettre ainsi à chacun de poursuivre la voie qu'il veut être sienne en pleine conscience des contradictions auxquelles il ne saurait échapper, aussi différentes qu'elles soient selon ses choix initiaux, éthiques et pratiques.

Dans cette perspective, trois axes de réflexion :

- Que peuvent signifier les impératifs de SANTE que l'État met en œuvre pour donner raison de son action en ce domaine.

- Si la santé de ceux qu'il soigne lui est un souci pour le praticien, quelle idée s'en fait-il à chaque étape de son action ? La SANTE est-elle un terme technique ?

- À quoi revient de faire de la SANTE un « droit », soit quelque chose qu'il n'est plus nécessaire de demander en son nom ? Il conviendrait de chercher ce qu'il advient du sujet souffrant dans la demande

où il se constitue pour nous, plus que dans le « droit » où il s’éclipse.

Enfin, il sera question non d’unifier le disparate, mais de prendre acte des irréductibilités à partir desquelles chacun opère les choix qui déterminent sa pratique.